

*Galveston.*—Le Revd. M. Timon est arrivé de Galveston à la Nouvelle-Orléans le 8 mai, après avoir passé près de deux mois au Texas, et avoir visité les principales congrégations catholiques. D'après les détails que nous a donnés le Rév. Missionnaire, les Protestans, malgré leurs vanteries, ne font que peu de progrès au Texas, et le catholicisme y gagne du terrain tous les jours. M. Timon pense qu'il n'y a pas de pays dans l'Union où l'on soit mieux disposé en faveur des Catholiques. Bien loin que les Protestans aient des préjugés contre le catholicisme, ils sont plutôt en sa faveur; on ne doit en excepter que quelques bigots, comme il s'en trouve partout, qui voudraient bien faire passer les Etats-Unis pour un *pays protestant*, afin de réussir à y opprimer le catholicisme.

La maison d'éducation ouverte à Galveston par les religieuses Ursulines, est patronnée par tous les habitans, sans distinction de croyances; ouverte depuis trois mois, cette maison compte soixante-dix élèves. C'est le premier établissement religieux fondé au Texas, et la manière dont il a été accueilli donne lieu d'espérer que d'autres instituts s'y établiront bientôt.

## SUISSE.

—Les cantons catholiques ont adressé à leurs confédérés une circulaire dont voici quelques passages :

« Les Etats catholiques de Lucerne, d'Uri, de Schwytz, d'Unterwald, de Zug, de Fribourg et du Valais se sont déjà adressés trois fois à leurs confédérés pour réclamer le maintien du pacte fédéral, l'observation de la justice à l'égard des établissemens de leur religion, le rétablissement des couvens qui ont été supprimés dans le canton d'Argovie. Leur réclamation n'a pas été prise en considération; c'est pourquoi ils viennent à réitérer aujourd'hui, comme ils la renouvelleront jusqu'à ce qu'ils aient obtenu justice.

« Le temps ne dégruit pas l'injustice, chers et fidèles confédérés: tant s'en faut, qu'il lui donne jour une nouvelle gravité jusqu'à ce que l'heure de la vengeance soit arrivée. N'en doutez pas, cette heure sonnera pour ceux qui ont commis l'injustice et aussi pour ceux qui l'ont ratifiée; elle sonnera pour toute la confédération.

« Lorsque nous considérons l'état politique de la Suisse, nous ne pouvons nous défendre de la pensée que ce temps est déjà venu, que le juge infiniment juste ait déjà sentir aux coupables les suites de leur injustice pour les engager à la réparer.

« Les hommes d'Etat qui ont reconstruit la Suisse en 1815 jugèrent nécessaire de donner des garanties spéciales aux institutions de l'Eglise catholique. Après les événemens qui avaient si profondément ébranlé l'Europe, ces hommes sages savaient par expérience que l'avidité révolutionnaire ne porte que trop facilement une main sacrilège sur les biens de l'Eglise; puis se rappelant les anciens traités qui avaient ramené la paix confessionnelle dans la patrie, ils sanctionnèrent l'art. 12 du pacte fédéral. Tous les confédérés jurèrent cet article d'une voix unanime; car les protestans n'ignoraient pas que, si jamais l'injustice se déchaînait contre les corporations catholiques, elle ne s'arrêterait pas devant les établissemens de leur confession. Tout le monde doit comprendre aujourd'hui qu'ils ne se trompaient point dans cette prévision; car le torrent qui a rompu ses digues en Argovie a déjà emporté plus d'un établissement protestant. Si donc nous venons demander justice auprès de vous, chers et fidèles confédérés, c'est que nous voulons sauver non-seulement les corporations de l'Eglise catholique, mais encore les institutions de l'Eglise réformée, c'est que nous voulons arracher la confédération du bord de l'abîme qui menace de l'engloutir.

« Nous conservons l'espérance qu'il sera fait droit à notre juste demande; vous voudrez, chers et fidèles confédérés, rétablir la paix confessionnelle, réparer l'injustice, ramener le pacte fédéral sur ses véritables bases; vous donnerez pour instruction à vos députés à la prochaine diète de voter le rétablissement des couvens qui ont été supprimés par le décret du 13 janvier 1841.»

*Saint-Gall.*—On annonce de Rome que le Saint-Père a rectifié le concordat relatif à l'évêché de Saint-Gall; l'évêque nommé doit avoir été préconisé dans le consistoire qui a eu lieu le 12 d'avril.

## NOUVELLES DIVERSES.

## CANADA.

—On nous dit que pendant l'orage de jeudi dernier le tonnerre est tombé dans le bas de la paroisse de St. Pie et a tué deux hommes, deux autres ont été grièvement blessés. *Minerve.*

*Bulletin commercial.*—La fine fleur qui à l'arrivée de la dernière malle s'était vendue de 43s à 44s le barils, est tombée dans les derniers jours de la semaine dernière de 41 et 42s et même à 40s 6d. La fièvre des spéculateurs s'est un peu calmée et les ventes languissent aux prix que nous venons de citer.

Vendredi, une vente de 2,500 minots de blé rouge a eu lieu à 9s et 3,500 minots à 9s 6d. Un lot de 3,000 minots de pois a été vendu à 6s 3d et 1,200 minots à 5s 9d. Aucune transaction n'a eu lieu sur l'orge et l'avoine. La paille est à 26s 6d et 26s 7d et la potasse à 25s 6d et 26s. *Idem.*

*Accident.*—Collision de deux Steamboats.—Hier soir, entre 11 heures et minuit à environ une lieue au-dessus de Sorel, le *Lady Colborne*, descendant de Montréal, vint en contact avec le *Pioneer* qui remontait le fleuve en suivant la rive sud. L'avant du *Lady Colborne* frappa l'aile du *Pioneer*, qu'il

brisa, traversa le corps même du vaisseau en brisant l'engin, et le poussa sur le rivage où il demeura échoué. Un chauffeur fut tué sur le champ, et trois personnes, dont une était une femme, furent ébouillantées par l'eau de la chaudière qui fit explosion. On nous dit que l'équipage du *Pioneer* avait crié à celui du *Lady Colborne*, de manière à pouvoir être entendu, et que les deux vaisseaux étaient très-près, mais que celui de ce dernier vaisseau était en partie dans un état d'ivresse. *Echo des Campagnes.*

—On lit dans le *Journal de Québec* du 5 juin :

Nous avons enfin quelque chose de positif sur ce qui se passe à la Grosse-Isle; les Messieurs de la Commission extraordinaire, sont revenus à Québec samedi dans la nuit. Leur rapport sera-t-il publié? Toute la province est dans l'attente. Tout horrible que soit l'état des choses à la Quarantaine, il est nécessaire qu'il soit connu, et surtout par ceux qui sont les premiers auteurs de cette œuvre destructive; il est nécessaire que l'on connaisse en Angleterre et surtout en Irlande, ce qui est arrivé aux malheureux qu'on a entassés précipitamment dans des vaisseaux mal approvisionnés, pour les éloigner coûte que coûte de leur pays natal, et les jeter sur nos rivages pour y mourir plus de détresse et de privation encore que de maladie contagieuse. Nous sommes informés par un monsieur qui arrive de la Grosse-Isle qu'il n'y a pas réellement de *Typhus gravior* dans l'île; que c'est une maladie telle qu', avec un bon air, et une nourriture simple et saine, on en meurt rarement. Or, tous ces soins qu'une sage administration des choses peut procurer, manquent à la Grosse-Isle. A la date de nos informations il était arrivé à la Quarantaine au dessus de 25,000 émigrés. Le nombre connu des morts en mer pendant la traversée était au dessus de 1,000; celui des morts à la Grosse-Isle de 700. Et il y a de malades 2,360 dont 1,150 à terre et le reste à bord des navires. Puis il restait 11 bâtimens, derniers arrivés, qui n'avaient pas encore été visités par l'officier chargé de ce soin.

Si le langage des chiffres ne disait pas déjà tout ce qu'a de sombre la situation d'une pauvre population que le malheur rejette par flots sur nos bords, nous ferions ici le tableau de la cale étroite d'un de ces vaisseaux où sont entassés pêle-mêle des centaines d'individus morts ou mourans, de malades qui se font une couche même du cadavre étendu sur le plancher, au milieu des odeurs fétides, de la fièvre et des excrémens même que l'on n'enlève seulement pas de la place. Pas de secours de personne, si ce n'est la voix du pauvre missionnaire qui se fait entendre dans ces tristes et obscurs réduits, recueillant les derniers soupirs d'un être humain. Les parents s'oublient; ceux qui le peuvent demeurent sur le pont; il n'y a que le malade qui se débat tout seul en bas, d'où l'on jette à l'eau le trop grand nombre de morts pour faire place à d'autres mourans que le même sort attend.

Nous apprenons aussi que le nombre des malades à l'Hôpital de Marine de Québec s'élève à 200, et que le nombre va en augmentant.

Si nous avons donné tous ces détails c'est parce que nous avons cru qu'il était nécessaire de dire de suite la vérité, afin que chacun se préserve par des soins contre toute éventualité. D'ailleurs n'est-il pas nécessaire que l'on sache de l'autre côté de la mer dans quel état arrive cette population dont on cherche à se débarrasser sans des dehors d'humanité?

M. Huot, curé de Sainte-Foi et Bardy, vicaire de Kakouma, sont partis hier pour la Grosse-Isle. M. McGauran en est revenu malade d'une attaque de typhus, et est maintenant à l'Hôpital-Général.

## A L'HONORABLE RÉMI-EDOUARD CARON CI-DEVANT MAIRE DE QUÉBEC.

Monsieur,

Ce comité éprouve un plaisir bien grand en présentant à votre acceptation une coupe de la part des citoyens de Québec de toutes les origines, en témoignage de leur haute estime et approbation, tant pour la bienveillance et l'aménité qui ont marqué le cours de vos rapports avec la société, que pour votre conduite publique et votre zèle dans l'exercice des devoirs imposés à votre charge de Maire de Québec pendant l'espace de six années.

La tâche agréable imposée aux membres de ce comité par leurs concitoyens, relativement à ce tribut tant mérité de votre part, a été matériellement facilitée à Londres par l'obligeante entremise de l'honorable Georges Pemberton, que Québec a eu l'avantage de compter pendant plusieurs années parmi ses citoyens les plus respectables. Ce fut sous la direction de cet honorable monsieur, que la coupe qui vous est présentée a été exécutée; et dont la beauté, le dessin et le travail attestent le goût fin et délicat de ce monsieur. C'est avec plaisir que ce comité a inscrit, d'après le désir de M. Pemberton lui-même, son nom sur la liste des sous-cripteurs à ce témoignage.

Monsieur, ce comité ne saurait se séparer de vous sans vous témoigner, et à Madame Caron, les sentimens de profonde sympathie et de condoléance que qu'il éprouve au sujet de la sévère privation dont il a plu à la divine Providence d'affliger récemment votre famille.

Aux Messieurs du comité nommé par les citoyens de Québec à une assemblée publique tenue le 12 février 1846.

Messieurs,

Lorsqu'en février 1846, je cessai d'être maire de cette cité, poste honorable que la partialité de mes concitoyens, plutôt que mon mérite, m'avait permis de remplir pendant plus de dix années, il me fut présenté, avec une unanimité dont je suis fier, une adresse dans laquelle mes concitoyens de toutes les origines, m'exprimaient, d'une manière beaucoup trop flatteuse,